



Canadian Breast Cancer Network
Réseau canadien du cancer du sein



Guide de promotion et défense des droits : Faire face à la charge financière liée au cancer

Qu'est-ce que la « toxicité financière »?

Un diagnostic de cancer entraîne des coûts importants : un·e patient·e paie en moyenne près de 33 000 \$ au cours de sa vie.¹ Pour les personnes atteintes d'un cancer du sein, le sous-type et le stade de la maladie, ainsi que l'âge au moment du diagnostic, jouent un rôle important dans le coût total des soins.² Ces coûts sont souvent imprévus et peuvent s'avérer inabordables pour de nombreuses personnes atteintes d'un cancer du sein.

La toxicité financière désigne l'ensemble des frais médicaux directs à la charge d'un·e patient·e, des coûts indirects (perte de revenus) et du poids émotionnel liés au diagnostic et au traitement d'un cancer. L'impact financier du cancer devient « toxique » lorsque ces coûts entraînent une détresse psychologique, une baisse de la qualité de vie et une détérioration de l'état de santé.^{1,2}

Nous devons donc sensibiliser le public à ces coûts et lutter contre la stigmatisation liée aux difficultés financières. Nos dirigeant·es politiques doivent apporter des améliorations aux politiques publiques afin de renforcer la protection des travailleur·ses, la prise en charge des médicaments et le financement des soins annexes.⁵ Pour en savoir plus sur les coûts directs et indirects liés au cancer, consultez le [site Web du Partenariat canadien contre le cancer](#).

Agissez!

Trop de personnes atteintes d'un cancer du sein se retrouvent confrontées à une faillite financière, et ce, malgré nos systèmes de santé financés par les fonds publics. **Faisons savoir à nos dirigeant·es politiques que la toxicité financière doit disparaître!**

1. [Signez ici](#) la pétition de la Société canadienne du cancer visant à réduire le coût des soins contre le cancer au Canada.
2. Écrivez à la ministre fédérale de la Santé à : hcminister.ministresc@hc-sc.gc.ca.
3. Contactez votre ministre provinciale de la Santé ou votre député·e en saisissant votre code postal [ici](#).

Ressources

- Programmes d'aide financière accessibles via l'outil [Explofinances](#) du RCCS
- Ressources sur les finances disponibles sur notre site Web [ici](#) et [ici](#)
- Article sur les répercussions financières liées au cancer du sein, *Le prix au-delà du traitement : les finances et le cancer du sein* [ici](#)
- [Ressources](#) de la Société canadienne du cancer
- [Programme Money Matters de Wellspring](#) : un·e gestionnaire de cas peut vous aider à trouver des aides financières (Alberta et Ontario seulement; Anglais seulement)

¹ <https://cancer.ca/fr/get-involved/advocacy/cost-of-cancer>

² <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2024011/article/00001-fra.htm>

³ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34266710/>

⁴ <https://jamanetwork.com/journals/jamanetworkopen/fullarticle/2801099>

⁵ <https://cbc.ca/fr/blog/our-stories/your-money-and-breast-cancer>

Toxicité financière et travail

La charge financière liée au cancer peut engendrer des coûts indirects dus à la perte d'un emploi ou à des absences répétées au travail.⁶ Pour y remédier, certaines personnes choisissent de continuer à travailler pendant le traitement, cela relève d'un choix personnel qui s'accompagne toutefois de considérations financières.⁷ Voici quelques-uns des principaux problèmes potentiels en milieu de travail dont il faut être conscient·e, ainsi que les mesures pour y remédier.

Connaissez vos droits

En tant qu'employé·e, vous avez droit à :

- **Confidentialité et vie privée** : vous n'êtes pas tenu·e de communiquer les informations médicales concernant votre diagnostic à vos collègues ou à votre employeur, même si vous devez vous absenter du travail.⁸
- **Aménagements** : votre employeur doit mettre en place des aménagements raisonnables pour aider les employé·es ayant des besoins d'ordre médical dans la limite du raisonnable.⁹
- **Aucune discrimination** : la discrimination est interdite par la loi! Vous avez droit à un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination.⁸
- **Sécurité de l'emploi** : vous avez droit à 26 ou 27 semaines de congé maladie sans perdre votre emploi.¹⁰

Le saviez-vous? Les travailleur·ses indépendant·es atteint·es d'un cancer du sein sont confronté·es à des difficultés professionnelles particulières? Apprenez-en plus [ici](#).

Que faire en cas de problème?⁹

1. Conservez les demandes d'aménagements, les échanges par courriel et les conversations pertinentes.
2. Discutez avec un·e responsable ou le service des ressources humaines des problèmes que vous avez consignés. Si vous êtes syndiqué·e, demandez l'aide d'un·e délégué·e syndicale.
3. Sachez quand faire appel à une aide extérieure. Parlez-en à votre équipe soignante ou contactez le RCCS pour en savoir plus sur vos droits en tant qu'employé·e.

Ressources

- **Informations sur les assurances privées**
- **Informations sur l'assurance-emploi**
- Webinaire sur le cancer et le travail, *CancerAndWork.ca Experts Answer Your Questions About Navigating Work and Cancer*, [ici](#) (Anglais seulement)
- Site Web **Cancer et travail** : informations et ressources sur le retour au travail

⁶ <https://tinyurl.com/y628d7f4>

⁷ <https://cbcn.ca/fr/blog/our-stories/to-work-or-not-to-work>

⁸ <https://cancer.ca/fr/living-with-cancer/coping-with-changes/work>

⁹ <https://cbcn.ca/fr/work-and-mbc>

Obtenir de l'aide des professionnel·les paramédicaux·les

Les professionnel·les paramédicaux·les sont des membres de l'équipe soignante qui offrent des services autres que médicaux et infirmiers. Ils ou elles peuvent vous aider à trouver des aides financières.¹¹

Qui peut vous aider?

Voici les professionnel·les paramédicaux·les qui peuvent vous aider avec vos finances pendant le traitement :

- **Les travailleur·ses sociaux·les** peuvent vous aider à accéder à des programmes locaux, provinciaux et fédéraux d'aide financière. Ils ou elles peuvent également remplir les formalités administratives liées à ces programmes à votre place.¹²
- **Les coordonnateur·trices d'accès aux médicaments** peuvent vous aider à obtenir la prise en charge de vos médicaments et traitements. Ils ou elles peuvent également vous aider à remplir les formulaires de demande, à vous inscrire à des programmes d'accès à des fins humanitaires et à faire appel d'une décision, le cas échéant.¹³
- **Les ergothérapeutes** peuvent vous aider à réduire les coûts indirects liés au cancer du sein en remplissant les formulaires nécessaires à la mise en place d'aménagements dans votre travail et en améliorant vos capacités physiques grâce à des évaluations de votre poste de travail.

Le saviez-vous? Il existe plus de 70 professions paramédicales au Canada.¹¹ Les trois citées ici ne représentent que la pointe de l'iceberg! Pour en savoir plus sur les autres professions paramédicales, allez [ici](#) et [ici](#).

Agissez!

Parlez à votre équipe soignante : demandez à votre médecin ou à votre centre de cancérologie de vous orienter vers un·e assistant·e sociale, un·e **accompagnateur·trice de patient·es** ou un·e coordonnateur·trice d'accès aux médicaments. C'est la première étape pour bénéficier d'un soutien adapté.

Demandez de l'aide dès que possible : n'attendez pas que les factures s'accumulent pour demander de l'aide. Contactez les organismes d'aide adaptés dès que possible afin d'alléger votre charge financière.

Renseignez-vous sur les aides disponibles : la prise en charge des consultations paramédicales varie selon les provinces. Trouvez des aides financières en utilisant l'outil **Explofinances** du RCCS ou le **Répertoire des services à la communauté** de la Société canadienne du cancer.

¹¹ <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/practitioner-professional-resources/allied-health-professions-and-occupations#alliedhealth>

¹² <https://cancer.ca/fr/living-with-cancer/coping-with-changes/finances>

¹³ <https://www.cbc.ca/fr/blog/our-stories/drug-access-Canada>